

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU SAMEDI 21 MARS 2026

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 11
Absent : 0
Procuration : 0
Votants : 11

L'an deux mille vingt-six, le 21 mars à dix heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Gimeaux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Sébastien GUILLOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mars 2026

Présents : Mesdames et Messieurs Christine ARMAND, Roland CHANIER, Valérie DOMAS, Éric CORVEC, Lionel GAUDRY, Séverine GRANET, Sébastien GUILLOT, Aurélie LAFAY, François MOULIN, Laure PEINAUD, Philippe SAVY

Secrétaire de séance : Monsieur Lionel GAUDRY

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, Les membres du conseil municipal proclamés élus à la suite des récentes élections municipales du 15 mars 2026, se sont réunis, salle polyvalente - Maison Commune, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, en date du 16 mars 2026, conformément aux articles L.2121-7 et L. 2122-8 du CGCT. Tous présents, ils ont été installés dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

ÉLECTION DU MAIRE

Monsieur Roland CHANIER, doyen d'âge parmi les conseillers municipaux, préside la suite de cette séance (art. L.2122-8 du CGCT) en vue de l'élection du Maire. Il invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire. Il rappelle qu'en application des art. L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal. M. Sébastien Guillot est l'unique candidat.

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 11
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L .66 du code électoral) : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 0
- Majorité absolue : 6

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. GUILLOT SEBASTIEN	11	Onze

M. GUILLOT Sébastien ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

20262103 - 01 DÉFINITION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Sous la présidence de M. Sébastien GUILLOT, Maire, le Conseil municipal a choisi, à l'unanimité des membres présents, d'élire 3 adjoints.

ÉLECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et **la création de 3 postes d'Adjoints**, le Conseil Municipal est invité à procéder à l'élection des Adjoints.

Le Maire rappelle que les Adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. 1 liste a été proposée ; elle est composée de Roland CHANIER, Séverine GRANET, Philippe SAVY.

1^{er} tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 11
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L .66 du code électoral) : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 0
- Majorité absolue : 6

CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>Liste N°1</u> Roland CHANIER	11	Onze

Monsieur Roland CHANIER, Madame Séverine GRANET, Philippe SAVY ont été proclamés Adjoints et immédiatement installés.

Suivant l'ordre du tableau, M. GUILLOT Sébastien, Maire et M. Roland CHANIER, 1^{er} adjoint, sont désignés Conseillers communautaires titulaire et suppléant auprès de la Communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge.

20262103 - 02 VERSEMENT DES INDEMNITES DE FONCTIONS AU MAIRE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'appliquer un taux de 20,40 % de la valeur de l'indice brut terminal de la fonction publique pour le calcul de l'indemnité de fonction de Maire, avec effet au 22 mars 2026.

20262103 - 03 VERSEMENT DES INDEMNITES DE FONCTIONS AUX ADJOINTS AU MAIRE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'appliquer un taux de 7,2 % de la valeur de l'indice brut terminal de la fonction publique pour le calcul de l'indemnité de fonction d'Adjoint au Maire, avec effet au 22 mars 2026 à :

- M. Roland CHANIER : 1^{er} Adjoint
- Mme Séverine GRANET : 2^{ème} Adjointe
- M. Philippe SAVY : 3^{ème} Adjoint

20262103 - 04 COMPOSITION ET ÉLECTION DES COMMISSIONS COMMUNALES

1. ACTIONS SOCIALES - LIENS INTERGÉNÉRATIONNELS :

GRANET Séverine	LAFAY Aurélie	CORVEC Eric	ARMAND Christine
CHANIER Roland			

2. TRAVAUX - URBANISME – VOIRIE - CADRE DE VIE :

CHANIER Roland	SAVY Philippe	MOULIN François	GAUDRY Lionel
PEINAUD Laure			

3. FINANCES :

SAVY Philippe	ARMAND Christine	LAFAY Aurélie	MOULIN François
GAUDRY Lionel			

4. ASSOCIATIONS - JEUNESSE – FESTIVITES :

GRANET Séverine	ARMAND Christine	CORVEC Eric	DOMAS Valérie
PEINAUD Laure	LAFAY Aurélie		

5. COMMUNICATION – INFORMATION :

GRANET Séverine	DOMAS Valérie	MOULIN François	PEINAUD Laure
-----------------	---------------	-----------------	---------------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver la création et la composition des commissions telles que mentionnées ci-dessus.

20262103 - 05 DÉSIGNATION DES MEMBRES ÉLUS DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ÉLECTORALES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de proposer au Préfet, les élus suivants, pour être désignés membres de la commission de contrôle électoral : François MOULIN (titulaire) et Aurélie LAFAY (suppléante).

**20262103 - 06 DÉSIGNATION DES MEMBRES
DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de nommer pour la composition de la Commission d'Appel d'Offre de la commune :

Sébastien GUILLOT (Président)

3 membres titulaires :

- Christine ARMAND
- Aurélie LAFAY
- Lionel GAUDRY

3 membres suppléants :

- Roland CHANIER
- Philippe SAVY
- Laure PEINAUD

**20262103 - 07 DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS LOCAUX
AU COMITÉ NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de nommer Christine ARMAND représentante des élus au Comité National d'Action Sociale.

20262103 - 08 DÉSIGNATION DU CORRESPONDANT DÉFENSE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de nommer comme correspondant défense de la commune : Sébastien GUILLOT

**20262103 - 09 DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS
AU SYNDICAT D'INITIATIVE ET D'EXPRESSION CULTURELLE DES TERRITOIRES DU
PAYS « DES BRAYAUDS ET DES COMBRILLES » (SIET)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de nommer :

- Déléguée titulaire : Aurélie LAFAY
- Délégué suppléant : François MOULIN

**20262103 - 10 DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS
AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE
DAVAYAT- YSSAC-GIMEAUX (SIRPDYG)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de nommer au Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique Davayat-Yssac-Gimeaux :

- Délégués titulaires : Laure PEINAUD, Sébastien GUILLOT et Séverine GRANET
- Déléguée suppléante : Christine ARMAND

**20262103-11 DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS
AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT
MORGE ET CHAMBARON (SIAMC)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de nommer au Syndicat Intercommunal d'assainissement Morge et Chambaron :

- Délégués titulaires : Roland CHANIER et Lionel GAUDRY
- Délégué suppléant : François MOULIN

**20262103 - 12 DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS
AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT
DE LA RIVE DROITE DE LA MORGE (SIARD)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de nommer au Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Rive Droite de la Morge :

- Délégué titulaire : Roland CHANIER
- Délégué suppléant : François MOULIN

**20262103 - 13 PROPOSITION À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DÉLÉGUÉS
AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
DE LA PLAINE DE RIOM (SIAEP DE LA PLAINE DE RIOM)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de proposer à la communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge les délégués au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en eau potable de la Plaine de Riom :

- Délégués titulaires : François MOULIN et Lionel GAUDRY
- Délégué suppléant : Roland CHANIER

**20262103 - 14 DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS
POUR SIÉGER AU SECTEUR INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIE DE MANZAT
(INSTANCE LOCALE DE TE 63 – SIEG)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de nommer au Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de gaz du Puy-de-Dôme - Secteur intercommunal d'Energie de Manzat (TE63 – SIEG) :

- Délégué titulaire : Philippe SAVY
- Délégué suppléant : Lionel GAUDRY

**20262103 - 15 PROPOSITION À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DÉLÉGUÉS À L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER (E.P.F. AUVERGNE)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de proposer à la communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge les délégués à l'établissement Public Foncier (E.P.F Auvergne) :

- Délégué titulaire : Sébastien GUILLOT
- Délégué suppléant : Philippe SAVY

**20262103-16 DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT MIXTE POUR
L'AMÉNAGEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DES COMBRAILLES (SMADC)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide de nommer au Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement des Combrailles (SMADC) :

- Délégué titulaire : Lionel GAUDRY
- Déléguée suppléante : Valérie DOMAS

**20262103-17 PROPOSITION À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNE
DES DÉLÉGUÉS À LA MISSION LOCALE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de proposer à la communauté de Communes Combrailles, Sioule et Morge les délégués à la Mission Locale:

- Déléguée titulaire : Séverine GRANET
- Délégué suppléant : Éric CORVEC

**20262103-18 PROPOSITION À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DÉLÉGUÉS
AU SYNDICAT DU BOIS DE L'AUMÔNE (SBA)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de proposer à la communauté de communes Combrailles Sioule et Morge de nommer François MOULIN, représentant du Syndicat du Bois de l'Aumône.

**20262103-19 DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES
DES ACTIONNAIRES, A L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DES PETITS PORTEURS ET
AU COMITÉ DE CONTROLE ANALOGUE DE LA SEMERAP**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide :

- de nommer Monsieur CHANIER Roland comme représentant aux assemblées générales des actionnaires de la SEMERAP,
- de nommer Monsieur CHANIER Roland comme représentant à l'assemblée générale spéciale,
- de nommer Monsieur CHANIER Roland comme représentant au comité de contrôle analogue de la SEMERAP,

**20262103-20 DÉLÉGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL
CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (ARTICLE L2122-22)**

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de ses membres, pour la durée du présent mandat, de confier à M. Sébastien GUILLOT, Maire de Gimeaux, les délégations suivantes :

1. D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;
2. De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget dans la limite de 5 000 € HT ;
3. De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
4. De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
5. De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
6. De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
7. d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
8. De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
9. D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, pour tout type de recours, devant tous les degrés et tous les ordres de juridiction, pour toutes les actions destinées à préserver ou à garantir les intérêts de la collectivité territoriale. La présente délégation comprend l'habilitation du Maire à se constituer partie civile au nom de la commune et à faire valoir les droits correspondants. Elle comprend également l'habilitation donnée au Maire à se faire assister d'un avocat de son choix pour chacune des actions ci-dessus mentionnées, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants ;

10. De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 50 000 € ;
11. D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
12. D'admettre en non-valeur les titres de recettes, ou certaines catégories d'entre eux, présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant qui ne peut être supérieur à 100 €.

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU 24 FÉVRIER 2026**

QUESTIONS DIVERSES

1. Agenda :

- La date du prochain conseil municipal est fixée au 10 avril 2026
- Le repas des personnes âgées de plus de 65 ans se déroulera le 26 avril 2026 à la salle polyvalente – Maison Commune.

**Le Maire,
Sébastien GUILLOT**

